



MISSION PERMANENTE DU NIGER
AUPRES DES NATIONS UNIES
417 EAST 50TH STREET, NEW YORK, NY 10022
Tél : (212)421-3260/61/86 Fax : (212)753-6931
E-mail : nigermission@ymail.com

QUATRE VINGTIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies

Débat général sur le désarmement général et complet

DECLARATION DE LA DELEGATION DU NIGER

Prononcée par :

TILA BOULAMA MAMADOU Ari Koutale,
PREMIER SECRETAIRE

New York, le 15 octobre 2025

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

1. Permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation du Niger, vous adresser nos félicitations pour votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission. Nous vous assurons de notre pleine coopération dans l'accomplissement de vos responsabilités.
2. Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des Non-Alignés et du Groupe africain.
3. Le Niger réaffirme son attachement indéfectible aux valeurs de paix, de sécurité internationale et de développement durable, qui constituent les piliers du désarmement général et complet.
4. Nous restons donc convaincus que seul le multilatéralisme, fondé sur le dialogue, la confiance mutuelle et le respect du droit international, demeure la voie la plus sûre pour atteindre ces objectifs communs.
5. S'agissant des armes conventionnelles, le Niger demeure profondément préoccupé par la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC), qui continuent d'alimenter les conflits, d'accroître

l'insécurité et de compromettre les efforts de développement dans de nombreuses régions du monde, notamment au Sahel. Conscient donc de ces défis, mon pays a pris part activement, aux côtés des États Membres et sous les auspices du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA), aux travaux de la Quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des ALPC sous tous ses aspects, tenue à New York du 18 au 28 juin 2024.

6. Le Niger fait siennes les initiatives et recommandations issues de cette Conférence et s'emploie à les mettre en œuvre de manière efficace, à travers le renforcement des capacités en matière de contrôle, de traçabilité et de gestion des stocks d'armes. Nous appelons l'ensemble des États à redoubler d'efforts pour assurer la pleine application du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage des ALPC, tout en soulignant l'importance de la coopération, de l'assistance technique et du soutien financier international pour permettre aux pays en développement de relever ce défi.

Monsieur le Président,

7. Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, le Niger salue les efforts multilatéraux entrepris dans ce secteur dont les enjeux de sécurité sont désormais indissociables de la paix et de la stabilité internationales.
8. Ma délégation salue à cet effet l'achèvement des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité et dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (2021-2025) et le rapport issu des négociations.
9. Ce rapport, adopté par consensus, constitue une avancée significative vers la consolidation du cadre évolutif pour un comportement responsable des États dans le cyberspace.
10. Il traduit également la volonté collective de la communauté internationale de promouvoir un environnement numérique ouvert, stable, pacifique et accessible à tous.
11. Le Niger se félicite des résultats obtenus dans ce domaine, notamment en matière de renforcement de capacités, des mesures de confiance et de coopération entre

États. Conscient des défis liés aux usages malveillants des technologies numériques, notre pays a entrepris des efforts pour renforcer la résilience de ses infrastructures critiques, améliorer la gouvernance de la cybersécurité et développer les compétences nationales, notamment celles des jeunes et des femmes, dans les métiers du numérique.

12. Le Niger participe activement aux initiatives régionales et internationales visant à prévenir les menaces cybernétiques et à garantir une utilisation pacifique et sécurisée des TICs, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous saluons et soutenons la position du groupe africain sur l'application du droit international dans le cyberspace et invite les États ou groupe d'États qui n'ont pas encore soumis de position à fournir leurs contributions dans le sens d'une meilleure compréhension de cette nouvelle perspective. Cela vise à faciliter les travaux du future Mécanisme global des Nations Unies sur la sécurité et dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.
13. Ce mécanisme permanent et inclusif constitue à notre avis une avancée majeure vers la consolidation d'un cadre

multilatéral durable de dialogue, de coopération et de renforcement de capacités dans le domaine de la cybersécurité et permettra d'assurer la continuité des discussions intergouvernementales, de suivre la mise en œuvre des normes de comportement responsable des États dans le cyberspace et de renforcer la participation des pays en développement à la gouvernance mondiale des TICs en matière de sécurité.

Monsieur le Président,

14. S'agissant des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ma délégation réaffirme la position constante du Niger selon laquelle leur emploi, sous quelque circonstance que ce soit, aurait des conséquences humanitaires, environnementales et sécuritaires catastrophiques. Nous demeurons fermement attaché à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.
15. Notre pays continue de mettre en œuvre ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Traité de Pelindaba, qui consacre l'Afrique comme zone exempte d'armes nucléaires.

16. Nous estimons fermement que les États dotés d'armes nucléaires portent la responsabilité d'agir sans délai au titre de l'article VI (6) du TNP pour prendre des mesures audacieuses, transparentes et vérifiables afin d'éliminer leurs arsenaux qui pèsent comme une épée de Damoclès sur l'humanité.
17. Nous réaffirmons l'obligation imprescriptible des États dotés d'armes nucléaires de s'abstenir de tout transfert, direct ou indirect de ces armes ou de tout dispositif explosif nucléaire, ainsi que du contrôle qui s'y rapporte.
18. Conformément à l'article I du Traité, ils doivent en outre s'interdire toute forme d'assistance, d'encouragement ou d'incitation à la fabrication ou à l'acquisition de telles armes par des États non dotés.
19. Parallèlement, nous soulignons l'obligation corollaire des États non dotés d'armes nucléaires, énoncée à l'article II, de refuser tout transfert direct ou indirect, de renoncer à leur fabrication ou acquisition par quelque moyen que ce soit, et de ne solliciter ni accepter une aide extérieure à cette fin.
20. Nous saluons les efforts continus de l'AIEA pour optimiser l'efficacité et l'efficience de son régime de

garanties et exhortons tous les États à lui accorder leur pleine coopération.

21. C'est dans cet esprit que le Niger coopère de manière transparente et proactive avec l'AIEA, conformément à ses obligations internationales, afin de promouvoir une gouvernance nucléaire rigoureuse et pacifique.
22. A cet effet, nous rappelons la visite du Directeur Général de l'AIEA en mars 2025 au Niger et l'inspection des sites de production et de stockage d'uranium qui à notre avis en est une preuve concrète de notre disposition à la transparence et à la collaboration, gage de sûreté des matières radioactives et de leur utilisation.
23. Aussi, le Niger réaffirme son droit inaliénable à la technologie nucléaire pacifique sous les garanties de l'AIEA, tel que stipuler par le troisième pilier du TNP et réaffirme son engagement à exploiter la technologie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, au service du développement durable et du bien-être de sa population.
24. Face aux défis de la pénurie d'eau aggravée par les changements climatiques, notre pays a recours à l'hydrologie isotopique, une technique nucléaire innovante

soutenue par l'AIEA, pour optimiser la gestion de nos ressources hydriques.

25. Grâce à ce partenariat de renforcement de nos capacités scientifiques et techniques, un laboratoire national de référence d'analyse de l'eau est mis en place, ainsi que la modernisation de sept autres.
26. Notre pays s'investit activement dans l'amélioration des soins de santé, notamment à travers un Centre national d'oncologie et un centre de radiothérapie, réalisés avec l'appui de l'initiative Rayons d'espoir de l'AIEA.
27. En fin Monsieur le Président, ma délégation réitère son attachement indéfectible au multilatéralisme, à la transparence et à la coopération internationale comme fondements d'un désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace.